

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE du 19 février 2024**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA VILLE DE RIBEAUVILLÉ**
(rapport N° 8681)

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CENTRE	<p>Château du Haut-Ribeaupierre Maître d'ouvrage : Ville de Ribeaupierre</p> <p>Travaux de cristallisation des murs nord et ouest et de l'intérieur du donjon :</p> <p>Mur d'enceinte nord et ouest : travaux sur les parements intérieurs et extérieurs et les arases : -consolidation au mortier de chaux des arases, arrachements verticaux et crénelage, -coulis de mortier de chaux au cœur des maçonneries, -reprise en recherche des joints au mortier de chaux.</p> <p>Intérieur du donjon : -nettoyage des parements par brossage manuel, -refichage et reprise de joints au mortier de chaux, -travaux conservatoires de la dalle supérieure.</p> <p><u>Montant du projet</u> : 410 646 € HT (492 775,20 € TTC) <u>Cofinancements</u> : -Subvention attendue de la DRAC : 135 535,60 € -Subvention attendue de la Région Grand Est : 101 651,70 €. -Autofinancement par emprunt : 105 090,90 €.</p>	341 839 € HT	20 %	68 367,80 €
TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDÉE				68 367,80 €

Total subventions attribuées au titre du « Fonds pour les châteaux forts » imputation budgétaire : P2590002 T13- 1238-204-2041482-312	68 367,80 €
--	--------------------

Modalités de versement

La subvention sera versée à la Ville de RIBEAUVILLE conformément au règlement budgétaire et financier et à la convention financière.

Dans tous les cas, la totalité ou le solde seront versés en fin d'opération sur présentation des factures acquittées. Le montant de la subvention sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la CeA.

Imputation :

Opération P259 O002 Tranche T13, ligne 1238-204-2041482-312 Subventions d'équipement versées
- Bâtiments et installations.